Annexe C: Proposition de modèle du formulaire de demande de prolongation:

Formulaire de demande de prolongation de remboursement de la spécialité ENBREL pour une arthrite psoriasique (§ 2870000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)

I - Identification du bénéficiaire (nom, prénom, n° d'affiliation chez l'O.A.)

II - Eléments à attester par un médecin spécialiste en rhumatologie

Je	souss	igné,	docteu	r er	n médecine,	spécia	aliste	reconnu	en rhu	ıma	atologie, d	ertifie qu	ıe l	e patient	mer	ntionné	ci-c	dessu	s, âgé	d'au	moins
17	ans,	a déj	à reçu	le	rembourser	ment d	l'un t	traitement	avec	la	spécialité	ENBRE	ΞL	pendant	au	moins	six	mois	pour	une	arthrite
ps	oriasio	ue:	-																		

rıasıque	
	de type poly-articulaire insuffisamment contrôlée J'atteste que ce traitement s'est montré efficace à la fois par une diminution d'au moins 20 % du nombre d'articulations atteintes d'une arthrite active et par une diminution d'au moins 20 % de l'index au HAQ (Health Assessment Questionnaire), par rapport à la situation clinique du patient avant l'initiation du traitement.
ou	de type oligo-articulaire insuffisamment contrôlée.
	J'atteste que ce traitement s'est montré efficace à la fois par une amélioration de minimum 2 points sur le NRS (Numerica Rating Scale) rempli séparément par le patient et par le médecin pour l'articulation majeure la plus atteinte.
	ce patient nécessite de recevoir la prolongation du remboursement de la spécialité ENBREL pendant une période de 12 policite pour mon patient le remboursement des conditionnements dont le nombre nécessaire pour assurer le traitement

De ce fait, ce patient nécessite de recevoir la prolongation du remboursement de la spécialité ENBREL pendant une période de 12 mois. Je sollicite pour mon patient le remboursement des conditionnements dont le nombre nécessaire pour assurer le traitement pendant les 12 mois est équivalent à

□ □□ maximum 26 conditionnements d'ENBREL 4 x 25 mg
ou
□ □□ maximum 13 conditionnements d'ENBREL 4 x 50 mg

En outre, je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans la situation attestée.

Je m'engage également, lorsque mon patient aura reçu le remboursement de la spécialité demandée, à communiquer au collège de médecins, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au devenir du patient concerné, suivant les modalités fixées par le Ministre, comme décrites au point f) du § 2870000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001.

III - Identification du médecin spécialiste en rhumatologie (nom, prénom, adresse, n°INAMI)

	(CACHET)	 (SIGNATURE DU MEDECIN
	(DATE)	
1	(N° INAMI)	
	(prénom)	
	(nom)	